



Projets et programmes de prévention du tabagisme : rapport final

(Ne pas remplir à la main SVP)

Nom du projet	Activités du CIPRET-VD	
Début du projet	1er janvier 2006	
Fin du projet	1er janvier 2009	
Bénéficiaire de la contribution	Nom Rue / n° NPA / Lieu	CIPRET-Vaud Av. De Provence 12 1007 Lausanne
Personne à contacter	Anne-Catherine Merz	
N° de la décision	05.001837	
Montant de la décision	988'800CHF	

Lieu, date

Signature

Lausanne, le 30 janvier 2009

SOMMAIRE

1	Résumé du rapport final.....	2
2	Brève description du projet	3
3	Objectifs prévus.....	3
4	Objectifs atteints.....	4
5	Réalisations (outputs)	5
6	Impact	5
7	Rétrospective et enseignements.....	6
8	Durabilité et valorisation	6
9	Egalité des chances	8
10	Forces et faiblesses	8
11	Conseils.....	9
12	Divers.....	9

1 Résumé du rapport final

*Présentez succinctement le déroulement du projet, les principaux enseignements et conclusions que vous en avez tirés ainsi que les éventuelles recommandations que vous souhaitez formuler.
Une page maximum*

Le projet « Activités du CIPRET-VD », géré par les Ligues de la santé, s'est non seulement inscrit dans la continuité des activités développées jusqu'alors dans le canton de Vaud, mais plus particulièrement au cœur des objectifs stratégiques du Programme national de prévention du tabagisme PNPT. Les objectifs stratégiques 1,2,7,8,9,10, & 11 ont pu être déclinés au niveau cantonal autour de 3 axes principaux, à savoir l'information sur le tabagisme et la désaccoutumance, la promotion d'une vie sans tabac et la protection contre la fumée passive. Ces axes ont été déclinés en programmes et font l'objet de rapports finaux spécifiques.

Information sur le tabagisme et la désaccoutumance :

Les objectifs atteints sont nombreux en particulier sur le plan législatif puisque c'est entre 2006 et 2009 que les interdictions de vente de tabac aux mineurs, de publicité et de fumer dans les lieux publics ont été décidées. Au-delà de la législation cantonale, nombreuses sont les institutions qui ont également modifié leurs politiques concernant le tabagisme passif, comme c'est le cas de l'administration cantonale, de l'ensemble des établissements scolaires, des établissements médicaux et de nombreuses entreprises.

Ces mesures structurelles témoignent d'une réelle prise de conscience de la population et d'un changement de norme important. Dans cette même optique, le CIPRET a également revisité sa communication en créant son slogan « Un air de liberté, sans fumée » lequel vise à transmettre une image positive d'une vie sans tabac. De nombreux efforts de communication ont été réalisés pour faire connaître l'actualisation de la situation à l'ensemble de la population, aux médias et aux politiques. Au-delà des courriers et interventions médiatiques, le site internet www.cipretvaud.ch a été créé, ainsi que des newsletters et du matériel spécifique.

Le CIPRET a également pu développer son offre en désaccoutumance en répondant aux demandes spécifiques, mais également via la mise sur pied de 4 permanences délocalisées dans le canton et la formation de relais.

Promotion d'une vie sans tabac :

Cet axe de travail visait la promotion d'une vie sans tabac dans les établissements scolaires obligatoires et post-obligatoires, autour des écoles et dans les activités de loisirs. Il a permis de développer de nouvelles synergies avec l'Office vaudois des écoles en santé (ODES) pour le développement d'un programme de prévention des dépendances dans les établissements, de poursuivre le travail d'information et de création de lien avec les acteurs de la société civile, en particulier autour de l'interdiction de vente aux mineurs. Par ailleurs, le CIPRET a poursuivi son soutien à des manifestations en alliant présence sur place, sponsoring et promotion de programmes comme « Cool and clean » par exemple.

Protection contre la fumée passive :

La protection contre la fumée passive a été au cœur de l'actualité tout au long du programme et a contribué à faire avancer la thématique « tabac » dans son ensemble. Au-delà des actions prévues en début de programme, le CIPRET a dû constamment adapter son offre et ses activités en fonction de l'actualité politique et médiatique. Il en ressort que de nombreuses nouvelles collaborations ont émergé tant avec les politiques, les autres acteurs cantonaux de la santé qu'au niveau inter cantonal et national et ont contribué à asseoir le rôle d'expert du CIPRET dans le canton. A ce titre, le CIPRET a collaboré étroitement avec le Service de la santé publique pour l'élaboration du plan cantonal d'action 2008-2012, lequel s'inscrit dans la continuité des axes de travail traditionnels, mais également dans l'innovation relative à des groupes spécifiques et vulnérables jusqu'alors peu touchés par les activités préventives.

La satisfaction d'avoir atteint de nombreux objectifs en terme législatif et en ce qui concerne la modification de la norme sociale ne doit pas nous faire perdre de vue l'importance de pérenniser et d'ancrer ces nouvelles valeurs dans des pratiques concrètes, notamment en ce qui concerne la vente aux mineurs et la fumée passive. Par ailleurs, de nombreuses pistes de travail innovantes semblent se dessiner et le CIPRET se réjouit de relever ces défis.

2 Brève description du projet

(Cette description doit permettre de comprendre le rapport sans connaître le projet).

Le programme du CIPRET-Vaud 2006-2008 a contribué à la réalisation des objectifs du Programme national de prévention du tabagisme (PNPT 2001-2007). Géré par les Ligues de la santé, le CIPRET a mis en œuvre des projets dans différents domaines de la prévention du tabagisme (information sur le tabagisme et la désaccoutumance, promotion d'une vie sans tabac et protection contre la fumée passive), projets réunis en un programme soutenu par le canton de Vaud et le fonds de prévention du tabagisme.

3 Objectifs prévus

Présentez l'objectif stratégique (cf. stratégie nationale de prévention du tabagisme) que vous souhaitez contribuer à atteindre avec votre projet.

Présentez également les objectifs spécifiques au projet (cf. demande de financement).

Objectifs stratégiques (cf; Programme national de prévention du tabagisme PNPT)

Le CIPRET-Vaud, en assurant un engagement coordonné et co-financé de ses activités par le canton et le Fonds de prévention, participe à la mission générale du PNPT qui vise la réduction du nombre de mort et de cas de maladie, dus au tabagisme, en Suisse.

Le programme a permis de décliner dans le canton **les objectifs stratégiques** du PNPT suivants:

- | | |
|-------------------------------------|---|
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 1</i> | Dans la vie en communauté, ne pas fumer va de soi. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 2</i> | La nocivité du tabac est mieux connue, et la prévention du tabagisme est davantage acceptée par la population et les milieux politiques. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 7</i> | Les cantons poursuivent leurs efforts pour prévenir efficacement le tabagisme. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 8</i> | Les jeunes qui ne fument pas sont encouragés à ne pas commencer. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 9</i> | Les fumeurs sont encouragés à arrêter la consommation de tabac. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 10</i> | Les acteurs de la prév. du tabagisme s'engagent ensemble pour mettre en oeuvre le PNPT et pour développer la prévention du tabagisme en Suisse. |
| ➤ <i>Objectif stratégique n° 11</i> | Les autorités et les institutions actives dans la prévention du tabagisme au niveau fédéral, cantonal et communal mettent en oeuvre le PNPT en coordonnant leurs actions et veillent à utiliser efficacement les ressources disponibles ainsi qu'à exploiter les synergies. |

Ainsi, l'ensemble de ces objectifs ont été mis concrètement en œuvre dans le canton de Vaud.

Objectifs spécifiques de la demande du CIPRET-Vaud

Les objectifs spécifiques du programme concernaient les trois domaines suivants:

- Information sur le tabagisme et la désaccoutumance.
- Promotion d'une vie sans tabac.
- Protection contre la fumée passive.

4 Objectifs atteints

*Etablissez une comparaison entre les objectifs spécifiques prévus et les objectifs atteints.
(Si les objectifs n'ont pas été atteints ou seulement partiellement, expliquez pourquoi au point 7)*

Les 3 programmes (Information sur le tabagisme et la désaccoutumance, promotion d'une vie sans tabac et protection contre la fumée passive) du CIPRET-Vaud font l'objet de rapports finaux spécifiques. Toutefois, globalement, les résultats suivants étaient escomptés et ont été obtenus:

Tableau des résultats 2006-2008

Résultats escomptés pour le 01.01. 2009	Résultats obtenus à fin 2008
Le canton de Vaud a pris des mesures structurales pour rendre le tabagisme moins attractif pour la jeunesse (environnement, publicité, contrôle de la vente).	La vente des produits du tabac est interdite aux mineurs. Un programme est en place dans le milieu du sport et du loisir pour inciter les jeunes à rester non-fumeurs. Publicité (voir plus bas).
Le canton de Vaud propose une structure de soin et de prévention permettant un accès à bas seuil pour l'information et l'arrêt du tabagisme.	Dans un 1 ^{er} temps, un programme à bas prix d'aide à l'arrêt en groupe a été mis en place dans les régions du canton. Depuis janvier 08, les groupes ont été remplacés par des permanences Info-tabac gratuites, proposées chaque mois, dans 4 villes du canton.
Les établissements scolaires et les écoles professionnelles sont sans fumée.	Toutes les écoles publiques vaudoises sont « sans fumée ».
Les établissements médicaux et de soins sont sans fumée.	Les Hospices-CHUV sont « sans fumée ». Les cliniques privées sont majoritairement « sans fumée ». Les EMS et autres lieux de soins seront tous « sans fumée » suite à la votation du 30 novembre 08.
Les administrations publiques sont sans fumée.	L'Administration cantonale vaudoise est « sans fumée ». L'Administration de la ville de Lausanne est devenue « sans fumée » en 2007. Les administrations communales sont toutes « sans fumée » suite à la votation du 30 novembre 08.
La législation interdit la fumée dans les restaurants.	Le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « fumée passive et santé » a été accepté lors de la votation du 30 novembre 08. Les lieux publics devraient être « sans fumée » à partir de l'été 2009 ; les établissements soumis à la Loi sur les auberges (LADB) auront la possibilité de mettre en place des fumeurs séparés, ventilés et sans service.
La législation interdit la publicité pour le tabac sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public.	La publicité pour le tabac sur le domaine privé visible du domaine public est interdite depuis juillet 07.

5 Réalisations (outputs)

Indiquez les réalisations dont vous disposez (manuel, brochure, matériel pédagogique, etc.).

Toutes les réalisations prévues sont-elles disponibles ?

(Si une partie seulement des réalisations prévues est disponible, expliquez pourquoi au point 7).

Les réalisations des 3 programmes (Information sur le tabagisme et la désaccoutumance, promotion d'une vie sans tabac et protection contre la fumée passive) du CIPRET-Vaud sont décrites avec précision dans les rapports finaux spécifiques à chacun de ces programmes.

Voici les plus importantes d'entre elles pour chacun des trois programmes:

Information sur le tabagisme et la désaccoutumance:

- permanence info/conseils,
- réponse aux questions et demandes du public, des médias et des politiques,
- coordination inter et intra cantonale,
- accompagnement du processus politique et législatif,
- création et diffusion du slogan "Un air de liberté",
- formation à l'intention de nos relais,
- production et diffusion d'une Newsletter.

Promotion d'une vie sans tabac:

- participation au programme prioritaire "dépendances" du Canton,
- accompagnement de la mise en application de la loi sur l'interdiction de vente aux mineurs,
- collaboration avec "cool and clean" et sponsoring de deux grands clubs sportifs,
- incitation des clubs et associations à mettre en place une politique tabac,
- sponsoring de manifestations sans tabac.

Protection contre la fumée passive:

- accompagnement d'Administration sans fumée (administration cantonale et plusieurs villes),
- accompagnement du projet « Entreprises sans fumée »,
- accompagnement du processus politique et législatif,
- développement de nouvelles thématiques.

6 Impact

(Ces informations relèvent de la perception qualitative et subjective du projet par son responsable).

Une évaluation externe de l'impact a-t-elle été réalisée ? Oui (joindre le rapport) / Non

Si non :

Quel est l'impact de votre projet ? Sur quoi se base votre réponse ?

Non, aucune évaluation externe n'était prévue, les activités du CIPRET-Vaud s'inscrivant toutes dans les directives de l'OMS et de l'OFSP.

L'impact général de ce programme a, notamment, permis au CIPRET-Vaud :

- d'asseoir son rôle d'expert dans le canton,
- de décliner ses activités en coordination avec les partenaires et politiques nationaux, cantonaux et régionaux,
- de jouer un rôle prépondérant dans le soutien du processus législatif,
- de développer des synergies avec les acteurs cantonaux impliqués dans les programmes,

- d'améliorer le niveau d'acceptabilité du public vis-à-vis des mesures de protection contre la fumée passive,
- d'améliorer la protection contre la fumée passive des travailleurs vaudois,
- de sensibiliser les professionnels et les acteurs civils auprès de la jeunesse,
- de proposer du soutien et de l'aide à l'arrêt aux fumeurs,
- de contribuer activement au changement de norme sociale à l'égard du tabac.

De plus, le CIPRET-Vaud a collaboré à l'élaboration du plan cantonal d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme réalisé par le Service de la santé publique.

L'impact des 3 programmes (Information sur le tabagisme et la désaccoutumance, promotion d'une vie sans tabac et protection contre la fumée passive) du CIPRET-Vaud est décrit dans les rapports finaux spécifiques à chacun de ces programmes.

7 Rétrospective et enseignements

Veillez répondre à toutes les questions :

- 1) *Comment expliquez-vous les résultats obtenus (atteinte des objectifs, réalisations) ?*
- 2) *Quelles mesures prises pour atteindre les objectifs se sont révélées efficaces, lesquelles pas ? Quels facteurs ont joué en votre faveur et lesquels en votre défaveur (facteurs de succès et d'échec) ?*
- 3) *Comment évaluez-vous les coûts et le travail liés au projet par rapport aux résultats atteints ?*
- 4) *Quels sont les enseignements généraux que vous avez tirés de ce projet ?*
- 5) *Autres aspects ?*

1) Les excellents résultats obtenus en terme de modification de la législation cantonale (interdiction de vente aux mineurs, interdiction de la publicité, interdiction de fumer dans les lieux publics) sont étroitement liés à l'actualité de la thématique non seulement au niveau cantonal, mais également aux niveaux national et international. La présence continue de ces thématiques dans les médias et dans les débats en ont fait un enjeu majeur.

2) Le CIPRET s'est positionné avec succès comme un acteur pro actif en terme d'information des médias, de relais auprès des politiques et de courroie de transmission avec les partenaires cantonaux.

3) Le travail sur plusieurs thématiques en simultané a représenté un fort engagement, mais a également été riche en progrès et en nouveaux jalons.

4) Le processus politique et législatif permettant de poser des repères importants s'est montré complexe et nous a réservé de nombreux rebondissements. Aujourd'hui, c'est l'accompagnement des nouvelles mesures et leur ancrage dans le tissu social qui constitue un défi.

8 Durabilité et valorisation

Comment évaluez-vous la durabilité de votre projet ? Par exemple :

- *L'impact du projet perdurera-t-il une fois ce dernier terminé ?*
- *Le projet aura-t-il d'autres impacts (mimétisme, effet boule de neige) ?*
- *Les processus nés de votre projet perdureront-ils ? Ont-ils un impact sur d'autres groupes que le groupe cible défini ?*

Avez-vous évalué les possibilités de multiplication du projet ? Quelles sont-elles ?

Comment comptez-vous exploiter le savoir-faire acquis et les expériences réalisées pour d'autres projets et thématiques ?

Le programme du CIPRET-Vaud s'inscrit dans la durée. En effet, le CIPRET-Vaud est actif depuis une dizaine d'années et ses activités vont se poursuivre dans le cadre de son programme 2009-2013.

Plusieurs mesures structurelles, notamment législatives, ont été prises durant cette période. Ces mesures auront en effet durable. Comme toutes mesures structurelles, elles nécessitent toutefois un accompagnement qui permette de s'assurer de leur acceptabilité, gage nécessaire à leur réelle application.

La dynamique entre les cantons romands, surtout sur la question de la fumée passive, a également montré l'impact que les programmes cantonaux ont les uns sur les autres.

La réalisation du plan cantonal d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme par le Service de la santé publique, en collaboration avec le CIPRET-Vaud, montre également que la thématique tabac reste une des priorités du canton en matière de santé.

Ce programme, très proche des programmes développés dans d'autres cantons romands, peut servir de modèle pour un canton qui souhaiterait être actif dans ce domaine, que ce soit de manière globale ou concernant un projet spécifique.

De même, ce programme a permis de proposer un nouveau programme de prévention du tabagisme 2009-2013 qui a été développé conjointement avec le canton de Fribourg et plusieurs experts. Son contenu, notamment le plan de mesures qui décrit les mesures et mesures partielles ainsi que les objectifs et buts intermédiaires intéressent d'ores et déjà d'autres cantons. En voici une vue d'ensemble:

Vue d'ensemble du programme 2009-2013

1. Campagne, information et coordination	1.1 Campagnes, informations, sensibilisation du grand public	1.1.1 Informations, prestations
		1.1.2 Campagne de sensibilisation
		1.1.3 Journée mondiale sans tabac du 31 mai
		1.1.4 Formation de base et continue
	1.2 Coordination	1.2.1 Coordination intracantonale
		1.2.2 Coordination intercantonale
	1.3 Thèmes à venir	1.3.1 Problèmes de voisinage
		1.3.2 Lieux publics ouverts
		1.3.3 Tabac sans fumée
		1.3.4 Autres thèmes
	1.4 Projet «communes» en collaboration avec Radix	1.4.1 Projet Radix
1.5 Evaluation	1.5.1 Enquête de population sur les attitudes et les comportements	
2. Promotion d'une vie sans tabac	2.1 Aspects légaux	2.1.1 Interdiction de vente aux mineurs de moins de 18 ans
		2.1.2 Interdiction de la publicité et du sponsoring
	2.2 Jeunes	2.2.1 Ecoles sans fumée, y compris extérieur et usage extrascolaire des locaux
		2.2.2 Apprentissage sans fumée
		2.2.3 Activités de loisirs
		2.2.4 Activités sportives
		2.2.5 Recrutement
	2.3 Groupes spécifiques et vulnérables	2.3.1 Adolescents en difficulté et jeunes migrants
	2.4 Evaluation	2.4.1 But: «application de la loi»

		2.4.2 But: «jeunes»
		2.4.3 But: «groupes spécifiques et vulnérables»
3. Protection contre la fumée passive	3.1 Aspects légaux	3.1.1 Loi cantonale de protection contre la fumée passive
	3.2 Lieux de travail	3.2.1 Accompagnement des entreprises et des administrations
		3.2.2 Réponses aux demandes
	3.3 Groupes spécifiques et vulnérables	3.3.1 Enfants
		3.3.2 Employés de la restauration
		3.3.3 Résidents d'établissements médico-sociaux ou de soins, institutions d'éducation, prisons, etc.
	3.4 Evaluation	3.4.1 But: «lieux de travail»
3.4.2 But: «groupes spécifiques et vulnérables»		
4. Aide à l'arrêt du tabagisme	4.1 Augmentation de l'offre de soutien	4.1.1 Premiers conseils individuels par téléphone
		4.1.2 Permanence Info Conseil
		4.1.3 Hospital Quit Support
		4.1.4 Autres démarches pour faciliter l'arrêt
	4.2 Groupes spécifiques et vulnérables	4.2.1 Migrants adultes et autres groupes vulnérables
	4.3 Evaluation	4.3.1 But: «groupes spécifiques et vulnérables »

9 Egalité des chances

Avez-vous pris des mesures particulières pour promouvoir l'égalité des chances (sexe, origine sociale et appartenance ethnique)? Oui / Non

Si oui, quelle a été votre expérience dans ce domaine ?

Si non, de telles mesures auraient-elles permis, d'après vous, d'obtenir de meilleurs résultats ?

L'égalité des chances ne faisait pas partie du programme initial, toutefois certaines activités répondaient déjà à ce paramètre.

Le plan cantonal d'action 2008 -2012 prévoit l'égalité des chances comme un axe, en tant que tel, de la prévention du tabagisme (4ème axe du plan cantonal). Un état des lieux auprès des publics cibles concernés et en cours de réalisation et des projets spécifiques pour les migrants et les jeunes en difficulté, notamment, seront développés de manière participative (voir vue d'ensemble ci-dessus).

10 Forces et faiblesses

Quelles sont les forces et les faiblesses de votre projet ?

Les forces de notre projet sont liées à:

- La coordination intercantonale et intracantonale.
- L'excellente collaboration menées avec les partenaires nationaux et des autres cantons.
- L'intégration du CIPRET-Vaud au sein des Ligues de la santé (acteur important de la promotion de la santé dans le canton).
- L'assise du CIPRET comme "expert", notamment grâce à sa collaboration avec la consultation de tabacologie du CHUV.

- Le mandat donné par le Service de la santé publique d'accompagner la mise en œuvre de son règlement "protégeant les employés contre la fumée passive".
- L'excellent niveau d'expertise du CIPRET-Vaud lui permettant de répondre aux nouvelles demandes et de réagir aux nouvelles problématiques.
- La bonne visibilité médiatique du CIPRET-Vaud et sa reconnaissance en tant qu'interlocuteur de référence pour toute question en lien avec le tabagisme.
- La reconnaissance par le monde politique de l'expertise du CIPRET-Vaud.

Les faiblesses sont liées à:

- La durée du programme, trop courte pour certains projets, notamment les nouveaux.
- L'inadéquation de certaines mesures avec des priorités/visions cantonales.

11 Conseils

Quels conseils donneriez-vous à d'autres acteurs préparant un projet similaire ?

Les conseils dépendent du type de projet et sont présentés de manière détaillée dans les rapports spécifiques aux 3 programmes du CIPRET-Vaud. Toutefois, s'agissant de la mise en place d'un programme global, certains conseils généraux méritent d'être cités:

- Développer l'ancrage et le réseau local, régional et national.
- Planifier les nouvelles activités sur le long terme (de 3 à 5 ans).
- Identifier la demande/besoin avec précision auprès des publics cible.
- Développer des outils de communication performants.

12 Divers

Un rapport exhaustif des activités menées au sein du programme des "Activités du Cipret 2006-2008", a été réalisé sur la base du monitoring de l'ensemble des activités du CIPRET-Vaud de 2006 à 2008, et peut être obtenu à l'adresse suivante : info@cipretvaud.ch.